

48

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 15 mars 2021

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	25 février 2021	25 février 2021
23	16	16+3		

Délibération n° 15032021.013 : Affectation des résultats

L'an deux mille vingt et un, le **lundi 15 mars** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière », le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marecennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Colette PARONNAUD, Cédric ROUSSEAU, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Rémi GROLAUD, Marc-Antoine LAMBERT, Sébastien SANTOLINI, Jean François MALTERRE, Véronique ZAMPARO.
Membres absents non représentés :
Jean-Pierre PARONNEAU et Patrick MORENNE quittant la séance respectivement à 20h30 et 20h55, n'ont pas pris part au vote , Sandrine GUIBERT, Fanny GRIMAUD.
Membres absents représentés :
Martine LLEU, Christèle ROBLIN, Marina BERVOETS.
Secrétaire de séance : Claude RAVON.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire de Saint-Pierre-La-Noue, à l'unanimité des membres, prend acte de l'approbation du compte administratif 2020 faite par délibération du 15 mars 2021 :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020, lequel se résume ainsi :

Classes	Solde début de gestion	Opérations de l'exercice			Résultat global	Restes à réaliser		Résultat définitif
		Dépenses	Recettes	Résultat		Dépenses	Recettes	
1-2-3	-278 264.59	487 872.27	742 468.75	254 596.48	-23 668.11	275 174.00	210 114.00	-88 728.11
6-7-8	132 263.57	1 013 198.07	1 199 537.09	186 339.02	318 602.59	0.00	0.00	318 602.59
TOTAUX	-146 001.02	1 501 070.34	1 942 006.83	440 935.50	294 934.77	275 174.00	210 114.00	229 874.48

2. **Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,**
3. **Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,**
4. **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,**
5. **Constate que le compte administratif présente les résultats suivants :**

Résultat global de fonctionnement	Excédent	318 602.59
Résultat de l'exercice	Excédent	186 339.02
Report à nouveau	Excédent	132 263.57
Résultat global d'investissement	Déficit	88 728.11
Résultat comptable	Déficit	23 668.11
Restes à réaliser dépenses		275 174.00
Restes à réaliser recettes		210 114.00

6. Décide d'affecter le résultat de fonctionnement au budget 2021 comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé	compte 1068	88 728.11
Report à nouveau	compte 002	229 874.48

7. Décide de reporter le résultat d'investissement au budget 2021 comme suit :

Résultat d'investissement reporté	compte 001	23 668.11
--	-------------------	------------------

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 1 voix contre et 18 pour :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2021 <u>0315</u> -- <u>15032021013</u> ----- -- <u>DE</u>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>19/03/2021</u>

Fait et délibéré les jours, mois et ans
désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 16 mars 2021.

Le Maire,



Walter GARCIA.